



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

PROJET : **Adaptation des conditions d'existence et de l'agriculture au changement climatique dans les zones rurales (CARLA)**

PAYS : **Malawi**

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date: Octobre 2011

Equipe d'évaluation	Membres de l'équipe: Vinda Kisyombe, Ingénieur agronome principal, OSAN 3 Tarek Ahmed, Ingénieur principal en Irrigation, OSAN 3 Siham Mohamedahmed, Spécialiste NRM principal, OSAN 4 Emmanuel Chisesa, ORPF		
	Chef de division sectoriel	: Josephine Mwangi,	OSAN 3
	Directeur sectoriel	: A. Beileh,	OSAN
	Directeur régional	: Chiji Ojukwu,	ORSB
Pairs réviseurs	Wael Soliman, Ingénieur hydrologue principal, OSAN 3 Kisa Mfalila, Environnementaliste principal, OSAN 4 Musole MwilaMusomali, YPP, ONEC3 Sarrah Baudin, Consultant, OSAN 4		

TABLE DES MATIERES

	<u>Page No.</u>
Equivalences monétaires, Année budgétaire, Poids et mesures, Sigles et abréviations	i
Informations sur le don	ii
Résumé du projet	iii
Cadre logique des résultats	v
Calendrier du projet	vii
I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1. Liens entre le projet et la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque	2
1.3. Coordination des interventions des donateurs	4
II – DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1. Composantes du projet	5
2.2. Solutions techniques retenues et autres alternatives explorées	6
2.3. Type de projet	6
2.4. Coût et mécanismes de financement du projet	6
2.5. Zone et population cibles du projet	8
2.6. Processus participatif dans le cadre de l'identification, de la conception et de la mise en œuvre du projet	9
2.7. Expérience du Groupe de la Banque, enseignements pris en compte dans la conception du projet	9
2.8. Indicateurs de performance du projet	10
III – FAISABILITÉ DU PROJET	11
3.1. Performance économique et financière	11
3.2. Impacts environnementaux et sociaux	11
IV – MISE EN OEUVRE	13
4.1. Dispositions relatives à la mise en œuvre	13
4.2. Suivi	17
4.3. Gouvernance	17
4.4. Durabilité	17
4.5. Gestion des risques	18
4.6. Renforcements des connaissances	18
V – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE	18
5.1. Instrument juridique	18
5.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque	18
5.3. Conformité aux politiques de la Banque	19
VI – RECOMMANDATION	21
ANNEXES	
Annexe I : Indicateurs socio-économiques comparatifs	1
Annexe II: Tableau du portefeuille actif de la BAD au Malawi à décembre 2010	1
Annexe III : Indicateurs macroéconomiques choisis du malawi	1
Annexe IV. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du Malawi	2
Annexe V. Carte de la zone du projet	1

EQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Avril 2011)

1 UC	=	1,5855 \$EU
1UC	=	238,231 MWK
1\$EU	=	152,2937 MWK

ANNÉE BUDGÉTAIRE

1er juillet – 30 juin

POIDS ET MESURES

1 tonne	=	2204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouces
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABREVIATIONS

AON	Appel d'offres national
ASWAp	Approche globale du secteur agricole
BAD	Banque africaine de développement
CARLA	Adaptation des conditions d'existence et de l'agriculture au changement climatique dans les zones rurales
CCP	Cellule de coordination de projet
CDP	Comité directeur du projet
DAE	Direction des affaires environnementales
DESC	Sous comité de district chargé des questions environnementales
EDO	Chargé des questions environnementales à l'échelle des districts
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GOM	Gouvernement du Malawi
GVH	Chef de village
MGDS	Stratégie de croissance et de développement du Malawi
MoAFS	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire
MoIWD	Ministère de l'Irrigation et de l'Aménagement hydraulique
MPRSP	Malawi Poverty Reduction Strategy Paper
NAPA	Programme d'action national d'adaptation
ONG	Organisation non gouvernementale
SCPMP	Projet de production et de commercialisation des cultures des petits exploitants
UC	Unité de compte
VDC	Comité de développement villageois

INFORMATIONS RELATIVES AU DON

Informations sur le client

BÉNÉFICIAIRE	: République du Malawi
ORGANE D'EXÉCUTION	: Ministère de l'Irrigation et de l'Aménagement hydraulique en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles et des Mines (Direction des Affaires environnementales)

Plan de financement

Source	Montant (\$ EU)	Instrument
BAD / FAD	0	S/O
Fonds pour l'environnement mondial	3 millions	Don
COÛT TOTAL	3 millions	

Principales informations sur le financement du FEM

Monnaie du don	Dollar EU
Type d'intérêt	Non disponible
Marge du taux d'intérêt	Non disponible
Commission d'engagement	Non disponible
Service Commission	Non disponible
Période de remboursement	Non disponible
Différé d'amortissement	Non disponible

Calendrier – Principaux repères (attendus)

Approbation de la Note conceptuelle	S/O
Approbation du projet	Août 2011
Entrée en vigueur	Septembre 2011
Dernier décaissement	Juin 2015
Achèvement	Décembre 2015

RÉSUMÉ DU PROJET

Aperçu du Projet

1. Le projet d'adaptation des conditions d'existence et de l'agriculture au climat dans les zones rurales (CARLA) sera mis en œuvre au Malawi dans les trois districts les plus vulnérables de Karonga, Dedza et Chikhwawa, identifiés dans le cadre du Programme d'action national d'adaptation au changement climatique (NAPA) en 2006. Le but du projet CARLA est d'accroître la résilience aux impacts de la variabilité actuelle du climat et du changement climatique futur, par le développement et la mise en œuvre des stratégies et des mesures d'adaptation susceptibles d'améliorer l'agriculture et les conditions d'existence en milieu rural. Le projet a deux composantes principales, notamment: (i) les stratégies intégrées d'adaptation au changement climatique et les interventions susceptibles d'améliorer la production agricole et les conditions d'existence en milieu rural; et (ii) le renforcement des capacités des agences nationales et de district en matière d'appui à l'adaptation communautaire au changement climatique. Le projet sera exécuté pendant une période de cinq ans, grâce à un don du FEM de 3 millions de dollars EU, approuvé par le Conseil du FEM.

2. Le projet CARLA est conçu comme un financement supplémentaire en appui au Projet de production et de commercialisation des cultures des petits exploitants (SCPMP), financé par la Banque africaine de développement en vue de régler les problèmes liés au changement climatique. Aussi sera-t-il mis en œuvre à travers la cellule de gestion du projet SCPMP existante. Les principaux bénéficiaires de ce projet seront les petits exploitants agricoles et d'autres membres des communautés des districts sélectionnés, estimés à 30. 000 ménages.

3. **Evaluation des besoins:** Le Malawi présente une grande vulnérabilité aux impacts du changement climatique, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture et les conditions d'existence dans les zones rurales. Les interventions au titre du projet sont alignées sur les priorités gouvernementales, telles que définies dans la Deuxième Stratégie de croissance et de développement du Malawi (MGDS II, 2011-2016), et dans le Document de stratégie pays intérimaire 2010-2012 de la Banque (DSP-I) pour le Malawi. Etant donné la grande vulnérabilité du Malawi, d'importants efforts d'adaptation supplémentaires sont requis pour aborder la forte corrélation qui existe entre le climat, l'agriculture et les conditions d'existence au niveau communautaire.

4. **Valeur ajoutée de la Banque:** La Banque africaine de développement (BAD) est présente au Malawi depuis longtemps, où elle s'est impliquée activement dans des projets relatifs à l'agriculture et aux conditions de vie en milieu rural : irrigation, exploitation forestière, vulgarisation, aménagement des terres et production animale. Cela confère à la Banque un avantage comparatif notoire pour aborder les questions relatives à l'agriculture, au changement climatique et aux conditions d'existence en milieu rural. En outre, ce projet est conçu en appui au projet SCPMP en cours, financé par la Banque.

5. **Gestion des connaissances :** Le projet CARLA est conçu comme un projet « d'apprentissage », l'adaptation aux effets du changement climatique étant encore à un stade précoce de conceptualisation et de mise en œuvre. Les mesures d'adaptation pilotes expérimentées dans le cadre du présent projet permettront d'acquérir une expérience, de tirer des leçons, de définir les meilleures pratiques dans ce domaine et de les reproduire dans d'autres communautés. Les communautés cibles (Communautés CARLA) constituent un

mécanisme majeur de renforcement des connaissances dans le cadre du projet. Les différentes étapes d'engagement, d'évaluation, de planification et d'action dans chaque communauté offrent autant d'opportunités d'acquisition de l'expérience et de renforcement des connaissances sur l'adaptation communautaire au changement climatique au Malawi.

Banque africaine de développement – CADRE LOGIQUE DES RÉSULTATS

Pays et titre du projet: Malawi, Adaptation des conditions de vie et de l'agriculture au changement climatique dans les zones rurales (CARLA)

But du projet : Améliorer la productivité agricole et les conditions de vie dans les zones rurales à travers la résilience des communautés à la variabilité actuelle et future du climat dans 3 des 6 districts NAPA du Malawi

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris CSI)	Référence	Cible		
IMPACT	Impact Amélioration de la résilience des conditions de vie en milieu rural à la variabilité actuelle du climat et au changement climatique futur	Production nationale de maïs (t) Contribution de l'agriculture au PIB	Production nationale de 3,6 millions de tonnes (2009) des petits exploitants de maïs	Accroissement de 20% à la 5 ^e année de production Accroissement du PIB agricole de 6% à la 5 ^e année de production	Evaluation annuelle de l'état d'avancement de la MGDS Bulletin des statistiques agricoles	Risque: L'adaptation à la variabilité des précipitations, des inondations et des périodes de sécheresses n'est pas effective à l'échelle communautaire. Atténuation: La sélection des communautés a été effectuée en fonction des sites dont les divers problèmes liés au changement climatique peuvent être réglés à l'échelle communautaire.
	Résultat 1 Les communautés bénéficient d'une production vivrière et de conditions d'existence viables	Rendement de culture résiliente	2,6 tonnes/ha (maïs comme indicateur)	3,5 tonnes/ha à la 5 ^e année de production	Prévisions nationales de la production végétale (3 ^e campagne 2015)	Risque: Des actions à base communautaire ne se soldent pas par des améliorations concrètes de la production agricole. Atténuation: Des mesures immédiates seront mises en œuvre au début du projet pour vérifier la validité de l'approche communautaire et garantir des améliorations concrètes
Résultat 2 Renforcement des capacités des institutions impliquées dans l'environnement & l'agriculture à l'échelle nationale & des districts	Les initiatives gouvernementales à l'échelle des districts sont coordonnées & intégrées dans des communautés modèles	Aucune	Elaboration de plans coordonnés dans le cadre de CARLA à la 3 ^e année de production			
Composante 1 Elaboration d'une approche communautaire intégrée d'adaptation au changement climatique	1. 3 villages communautaires modèles choisis pour la mise en œuvre d'un programme communautaire intégré d'adaptation au changement climatique. 2. Les approches réussies sont reproduites dans d'autres communautés vulnérables. 3. Evaluation de la vulnérabilité à l'initiative des protagonistes et élaboration participative d'un plan d'action communautaire relatif à l'adaptation au changement climatique.	Les principaux intervenants sont identifiés à la première année	6 VDC & GVH et tous les bénéficiaires cibles sont formés à la première année, dont au moins 50% de femmes	Rapports d'étape mensuels et trimestriels Rapports d'étape trimestriels	Risque: Les parties prenantes présentes dans les communautés modèles ne participent pas au processus de planification Atténuation: Lors du lancement du projet, les structures dirigeantes et les bénéficiaires de la communauté seront identifiés, sensibilisés et totalement engagés dans le processus de planification	

	<p>Composante 2 Réalisation 2.1 Renforcement des capacités des autorités traditionnelles et du personnel des districts en matière d'adaptation au changement climatique</p>	<p>Nombre de dirigeants et d'intervenants formés en matière d'établissement de plans d'action.</p> <p>Pourcentage des actions prioritaires mises en œuvre en matière d'adaptation</p>	<p>Au moins 20 dirigeants communautaires formés dans chaque village modèle à la 3^e année de production, dont 50% de femmes</p> <p>25, 30, 65 & 75 % d'actions prioritaires mises en œuvre aux 2^e, 3^e, 4^e & 5^e années respectivement.</p> <p>L'adaptation au changement climatique est examinée annuellement</p>		<p>Risque: Les bénéficiaires n'ont aucun intérêt à réexaminer leurs efforts d'adaptation et à mettre en œuvre les actions nécessaires</p> <p>Atténuation: La planification et la mise en œuvre des actions seront basées sur l'évaluation de la vulnérabilité; le projet veillera à ce que les actions proposées soient réalisables et adaptées aux moyens prévus à cet effet. De plus, les bénéficiaires et d'autres intervenants seront sensibilisés.</p>
OUTPUTS	<p>Composante 3 Mise en œuvre effective et efficace du projet</p>	<p>Nombre & taille des communautés et des employés formés en approche communautaire</p>	<p>3 nouvelles communautés villageoises de 5-10.000 bénéficiaires chacune à la 4^e année de production, dont au moins 50% de femmes & 3 autorités traditionnelles, 3 EDO, 30 DESC et 18 employés extérieurs</p> <p>Leçons apprises et diffusées 12 rapports mensuels/année de production, 5 rapports annuels, 1 rapport d'étape, 1 RAP & 10 aide-mémoires signés</p>	<p>Rapports mensuels Rapports trimestriels et Rapports annuels Manuels sur l'adaptation au changement climatique</p> <p>Rapports sur le projet</p>	<p>Risque: Les Districts ne sont pas en mesure d'honorer leurs promesses de contribution en nature</p> <p>Atténuation: CARLA collaborera avec les EDO; et les profils de postes des EDO seront révisés, pour inclure une formation en rédaction des rapports et les CDO & les EDO de Carla assureront des suivis continus</p> <p>Risque: Le transfert de la gestion du projet, de la Cellule de coordination du projet SCPMP, dont le personnel a été recruté à l'extérieur, à une cellule de coordination interne, pourrait compromettre les activités du projet.</p> <p>Atténuation: Le personnel provenant de la DAE et du MoIWD est déjà impliqué dans les activités du projet et sera formé sur les règles et procédures de la Banque.</p>
	COMPOSANTES			INPUTS	
KEY ACTIVITIES	<p style="text-align: center;">Composante 1</p> <p>1.1 Mobilisation de la communauté 1.2 Analyse des mécanismes communautaires existants en matière d'adaptation au changement climatique; 1.2 Evaluation de la vulnérabilité de la communauté au changement climatique 1.3 Plans d'action communautaires relatifs à l'adaptation au changement climatique 1.4 Mise en œuvre des plans d'action communautaires relatifs à l'adaptation au changement climatique 1.5 Examen et amélioration des mesures d'adaptation au changement climatique 1.5 Transfert de l'expérience de CARLA à d'autres communautés</p> <p>Composante 2</p> <p>2.1 Renforcement des capacités à l'échelle des districts 2.2 Renforcement des capacités à l'échelle nationale 2.3 Diffusion des leçons</p> <p>Composante 3</p> <p>3.1 Lancement du projet 3.2 Planification, suivi du projet et élaboration des rapports y afférents 3.3 Gouvernance du projet 3.5 Administration du projet.</p>			<p style="text-align: center;">Budget (millions de dollars EU)</p> <p style="text-align: center;">Composante 1 : 2.263.039</p> <p style="text-align: center;">Composante 2 : 398.961</p> <p style="text-align: center;">Composante 3 : 338.000</p> <p style="text-align: center;">Total : 3.000.000</p>	

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UN PROJET DE FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE EN FAVEUR DU MALAWI POUR L'ADAPTATION DES CONDITIONS D'EXISTENCE ET DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES ZONES RURALES

Le rapport et la recommandation ci-après sont présentés par la Direction du Groupe de la BAD et portent sur le projet d'octroi d'un financement supplémentaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'un montant de 3.000.000 de dollars EU destiné au projet CARLA (Adaptation des conditions d'existence et de l'agriculture au changement climatique en milieu rural) au Malawi, dans le cadre du projet de Production agricole à petite échelle financé par la Banque.

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens entre le projet et la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le projet CARLA est conçu comme un financement supplémentaire du SCPMP financé par la BAD, qui a été approuvé le 27 juillet 2006 et est devenu effectif le 2 mai 2007. Le Malawi est éligible aux financements du FEM étant donné qu'il est partie à (i) la Convention sur la diversité biologique (CDB) (signée le 15 juin 1992 et ratifiée le 28 février 1994); (ii) La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (signée le 17 janvier 1995 et ratifiée le 13 juin 1996) ; et (iii) au Protocole de Kyoto (ratifié le 26 octobre 2001).

1.1.2 Le projet CARLA est une réponse aux problèmes identifiés en matière de changement climatique et de dégradation de l'environnement sous le thème numéro 1 de la MGDS II (2011-2016), relatif à la croissance économique durable, et le thème numéro 6 inhérent aux questions multisectorielles. Le projet cadre bien avec trois domaines prioritaires de la MGDS II, à savoir : (i) l'agriculture et la sécurité alimentaire ; (ii) l'irrigation de la Ceinture verte et l'aménagement hydraulique ; et (iii) le changement climatique et la gestion de l'environnement. Le changement climatique et la gestion de l'environnement visent à accroître la résilience aux risques et aux impacts du changement climatique en promouvant des stratégies telles que les systèmes de surveillance et de prévision météorologiques, la mise en place des bases de données et l'adoption de mesures d'adaptation et d'atténuation des impacts du changement climatique. Le projet est également en harmonie avec le DSP-I 2010-2012 de la BAD, qui met l'accent sur le renforcement des opérations d'irrigation en cours pour faire face aux sécheresses et aux inondations qui sont fréquentes dans le pays. Le SCPMP est l'un des projets d'irrigation que CARLA doit renforcer. Il cadre également avec le pilier du Plan à moyen terme de la BAD (SMT 2008-2012) sur le développement des infrastructures, dont l'une des principales questions intersectorielles porte sur le développement des infrastructures d'irrigation et le changement climatique ; et la stratégie du secteur agricole de la BAD (AgSS 2008-2014) dont les principaux piliers sont le développement des infrastructures et la gestion des ressources naturelles. De plus, le projet répond et obéit parfaitement au Programme d'action national d'adaptation (PANA) 2006-2011 du Malawi, qui vise à intégrer les questions environnementales dans la stratégie globale de développement social et économique du pays. Par ailleurs, le modèle décentralisé de mise en œuvre intègre totalement CARLA dans la politique gouvernementale de décentralisation

qui reconnaît le rôle central des Assemblées de district et des communautés dans la formulation et la mise en œuvre de leurs propres plans de développement, y compris le changement climatique et environnemental qui est un facteur essentiel pour garantir de manière durable la sécurité alimentaire et l'emploi.

1.1.3 Le FEM veille également à ce que les projets envisagés soient réalisés à l'initiative des pays. A cet égard, chaque pays est doté d'un point focal opérationnel (PFO) du FEM, officiellement désigné, généralement issu du ministère chargé de l'environnement naturel, des ressources naturelles ou des questions internationales. Ce point focal est chargé d'approuver un éventuel projet dès sa phase de conception. Le PFO du Malawi a joué un rôle fondamental dans la demande de financement supplémentaire adressée au FEM et l'introduction de la lettre d'appui officielle du gouvernement auprès de la Banque à travers le Ministère de l'Environnement. Le Gouvernement s'est pleinement impliqué dans l'identification et la préparation du projet ; il a organisé et pris part à plusieurs ateliers avec les partenaires. Il a également apporté sa contribution financière et matérielle au projet.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Dans le processus d'adaptation, les stratégies de prise en charge constituent les activités à court terme, tandis que les stratégies d'adaptation sont les activités à long terme. Dans un premier temps, les communautés essaient de modifier leurs pratiques courantes afin de mieux faire face aux impacts du changement climatique, pour ensuite rechercher des moyens alternatifs de subsistance. Ainsi, l'adaptation communautaire au changement climatique s'applique aux situations dans lesquelles les mesures prises pour faire face aux problèmes liés au changement climatique sont basées sur les besoins des communautés, leurs expériences et leurs connaissances. Il peut s'agir de la nécessité de se protéger contre les inondations, de l'approvisionnement en eau pour l'irrigation en vue d'atténuer les aléas climatiques tels que la sécheresse, ou de diversifier l'agriculture pour adopter des cultures plus résistantes à la sécheresse. L'identification des options possibles incombe aux communautés cibles. La stratégie finale est de développer la capacité des communautés à supporter les impacts du changement climatique et à s'y adapter en renforçant et en diversifiant leurs moyens de subsistance, en préservant les ressources et en réduisant les risques liés au changement climatique. De plus, les stratégies d'adaptation au changement climatique exigent des approches intégrées, tant à l'intérieur qu'entre l'écosystème naturel et le système socioéconomique.

1.2.2 A l'instar de plusieurs pays d'Afrique australe, le Malawi fait de plus en plus face à une variation du climat qui se solde par une baisse de la production agricole, ou même par des récoltes déficitaires dues à la sécheresse et aux inondations. Le faible pouvoir économique de ce pays exerce une forte pression sur la communauté internationale afin qu'elle finance urgemment les programmes d'intervention destinés à aider les communautés à surmonter les difficultés et à s'adapter. Etant donné que les communautés rurales sont les plus vulnérables et les plus gravement affectées, ces programmes d'adaptation au changement climatique devraient être exécutés à l'échelle communautaire.

1.2.3 Le projet CARLA constitue une composante complémentaire du FEM au titre du SCPMP actuellement financé par la Banque. Le SCPMP vise à accroître la productivité et les

revenus agricoles des petits exploitants afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire au Malawi. Il est financé grâce à un don du FAD d'un montant de 21 millions de dollars EU (15 millions d'UC) et il comporte trois composantes: i) le développement des infrastructures d'irrigation; ii) l'appui aux agriculteurs; et iii) la gestion des projets.

1.2.4 Le SCPMP a été conçu pour faire face aux effets du changement climatique sur le pays, qui se traduisent par une pluviométrie peu fiable ainsi que de longues périodes de sécheresse et de graves inondations. Cependant, le SCPMP met essentiellement l'accent sur l'irrigation comme moyen de faire face au changement climatique, alors qu'il existe diverses autres mesures que l'on pourrait expérimenter. Aussi la Banque a-t-elle appuyé la proposition du GoM de solliciter un financement supplémentaire du FEM sur la base d'un mécanisme de cofinancement du SCPMP et de l'éligibilité du projet. La Banque constitue l'un des principaux partenaires d'exécution du FEM et elle a signé un protocole d'entente en février 2005 et un accord sur les mécanismes financiers (AMF) avec l'Administrateur du FEM pour accéder aux ressources de ce Fonds. En conséquence, la Banque aide les pays à préparer les projets FEM et elle supervise leur exécution. Ainsi, les ressources du FEM financeraient les activités fondamentales strictement destinées à faire face au changement climatique, à l'exception de l'irrigation, qui ne sont pas prises en compte par le SCPMP, mais qui s'avèrent importantes pour les populations cibles du projet qui pourraient nécessiter un mécanisme de résilience et d'adaptation au changement climatique, non prévu dans le projet initial. Ces activités pourraient englober, de manière non exhaustive, celles décrites au paragraphe 1.2.1 ci-dessus.

1.2.5 Par conséquent, le don FEM en faveur du projet CARLA appuiera les investissements supplémentaires en matière: (i) de résilience de la communauté aux effets du changement climatique; et (ii) de renforcement des capacités institutionnelles au plan national et au niveau des districts en vue de l'adaptation des moyens de subsistance au changement climatique en milieu rural. Ces investissements ont été identifiés, lors de la mise en œuvre du SCPMP, comme mesure permettant de garantir la production agricole et les moyens de subsistance de manière durable.

1.3. Coordination des interventions des donateurs

Tableau: 1.1 Appui des donateurs en faveur de l'agriculture

	Secteur ou sous-secteur*	Taille		
		PIB	Exportations	Main-d'oeuvre
	Agriculture	39	80	80
Acteurs – Dépenses publiques annuelles (moyenne)**				
	Gouvernement	Donateurs	BAD BM	3 % 8 %
m UC	[UC 155]	[UC 21]	UE	2 %
%	86	14	JICA	1 %
Niveau de la coordination des activités des donateurs				
	Existence des groupes de travail thématiques			[O]
	Existence des approches sectorielles ou approches sectorielles intégrées			[O]
	Participation de la BAD à la coordination de l'action des donateurs ***			[M]****
* le cas échéant ** Années [A1 à A 2] *** pour ce secteur ou sous-secteur				
**** L: leader, M: membre, mais non leader, aucun: pas de participation				

1.3.1 Remarques sur la coordination des interventions des donateurs: la contribution des donateurs au secteur agricole (agriculture, ressources naturelles, énergie & environnement et services d'irrigation) au titre du budget 2010/11 (Partie I) du Malawi est estimée à 14% (Tableau 1.1), conformément aux dépenses prévisionnelles du budget d'investissement et de fonctionnement du Gouvernement du Malawi pour l'exercice 2010/2011. La BAD est l'un des principaux partenaires au développement, après la Banque mondiale, dans le secteur agricole, et sa contribution représente environ 3% du budget global de l'agriculture pour l'exercice visé. Le comité des donateurs pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (CDASA) coordonne les activités de ce secteur et joue un rôle déterminant dans l'élaboration de l'approche sectorielle du développement agricole. Tous les principaux donateurs du secteur agricole au Malawi, y compris la Banque, sont membres du CDASA. Le CDASA rencontre le GoM une fois par mois pour lui donner des avis techniques sur divers programmes et politiques. Depuis son ouverture en 2007, le Bureau local du Malawi (MWFO) joue un rôle majeur en matière de coordination des activités des donateurs et de gestion de l'ensemble du portefeuille.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Composantes du projet

Tableau 2.1: Composantes du projet-

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (millions de \$ EU)	Description de la composante
1	Approche intégrée de l'adaptation au changement climatique à base communautaire	2.263.039	<p>Recourir aux services d'assistants techniques et de consultants pour développer et expérimenter des pratiques nouvelles, innovatrices et à base communautaire d'adaptation au changement climatique, moyennant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sélection de 3 villages pilotes modèles • La mobilisation et la sensibilisation de la communauté • L'évaluation de la vulnérabilité de la communauté cible au changement climatique, conduite par les parties prenantes; • L'examen des mécanismes existants d'ajustement et d'adaptation au changement climatique à base communautaire, l'évaluation de la vulnérabilité conduite par les parties prenantes, et le développement participatif. • La prise en compte de la planification de l'adaptation et des actions d'adaptation appropriées au plan local, la définition, le développement et la mise en œuvre des plans d'action d'adaptation au changement climatique à base communautaire ; • Le suivi et l'analyse des actions d'adaptation au changement climatique ; • Le recours aux structures existant dans le district en vue d'étendre les approches pilotes de la communauté du projet CARLA aux autres communautés vulnérables du district. <p>Le processus sera participatif afin de faire intervenir toutes les structures communautaires concernées.</p>
2	Renforcement des capacités des agences nationales et de District	398 951	<p>Renforcer les capacités des structures nationales et de district en vue d'une mise en œuvre efficace des activités du projet CARLA, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'actualisation et la mise au point de l'évaluation des besoins en matière de capacités • La formation, les ateliers et d'autres activités de développement des capacités, à l'intention du personnel essentiel des départements ministériels/directions cibles et des districts • Des visites sur le terrain en vue d'un échange des connaissances devant se solder par le transfert de l'expérience du projet CARLA • Une "Journée CARLA" très médiatisée destinée à un large public pour assurer l'échange des connaissances • L'élaboration d'un manuel de directives présentant des approches efficaces d'adaptation au changement climatique à base communautaire.
3	Gestion du projet	338.000	<p>Recrutement de 3 responsables de l'adaptation au changement climatique à l'échelle du district et assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre des activités proposées, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre les plans annuels d'acquisition • Assurer la planification, le suivi et l'évaluation du projet ainsi que l'établissement des rapports;

			<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les rapports d'étape trimestriels et annuels • Assurer une coordination efficace et une bonne communication entre les intervenants • Assurer la gestion du projet et des finances, y compris les audits annuels.
--	--	--	---

2.2. Solutions techniques retenues et autres alternatives explorées

2.2.1. Plusieurs options techniques ont été examinées en vue du choix des solutions les plus efficaces. Pour la composante 1, (i) un processus de planification participatif à base communautaire sera appliqué pour déterminer les besoins et les mesures d'adaptation à prendre au niveau communautaire, et (ii) les mesures prises constitueront une réaction intégrée à la vulnérabilité climatique, sur la base d'une gamme d'options adaptées à divers besoins. Pour la composante 2, le projet CARLA appuiera en particulier les activités de renforcement des capacités qui consolideront la capacité des administrations à l'échelle nationale et des districts à promouvoir et à soutenir l'adaptation au changement climatique à base communautaire.

Tableau 2.2: Options analysées et raisons de leur rejet

Options analysées	Brève description	Raisons du rejet
Approche normative	Appui aux communautés en vue de mettre en œuvre les actions déterminées à l'avance.	L'expérience a montré que de telles approches tendent à limiter l'appropriation communautaire et, partant, elles limitent l'exécution satisfaisante et la viabilité du projet
Approche ciblée	Porter principalement l'attention sur un besoin ou une solution spécifique en matière d'adaptation, par exemple l'amélioration de l'irrigation ou la diversification des cultures.	Le changement climatique est un défi complexe qui nécessite une réponse multiforme et intégrée.
Objectif national	Aborder un très large éventail de questions liées à un environnement favorable	Coordination et contraintes budgétaires
Projet autonome	Traiter des questions liées à un environnement favorable qui ne sont pas liées à un projet de référence.	Risque de perte de synergies et d'efficacité liés au fait que les activités sont plus étroitement liées et intégrées.

2.3. *Type de projet*

2.3.1 Le projet CARLA met à disposition un financement additionnel émanant du FEM, et il complète donc les investissements effectués dans le projet SCPMP par les ressources FAD de la Banque. Grâce aux investissements additionnels du FEM, les activités du projet SCPMP contribueront à la réalisation de bénéfices environnementaux optimaux à l'échelle mondiale, notamment l'amélioration de la résilience des communautés aux effets du changement climatique, la réduction de la dévastation des terres, la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la productivité agricole et des moyens de subsistance en milieu rural.

2.4. *Coût et mécanismes de financement du projet*

2.4.1 Le coût total du projet CARLA est estimé à 3 millions de dollars EU, net d'impôts et de droits de douane. Le coût en devises est estimé à 25% du coût total. Les investissements communautaires dans le projet CARLA sont basés sur l'évaluation des types d'interventions que

les communautés peuvent choisir sur les sites sélectionnés du projet CARLA. Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée le coût estimatif du financement du FEM.

Tableau 2.2: Récapitulatif du coût du projet par composante (Montants en dollars EU)

COMPOSANTES	Monnaie locale	Devises	Coût total	% Devises
Approche intégrée de l'adaptation au changement climatique à base communautaire	1 681 451	425 756	2 107 207	20
Renforcement des capacités des organismes nationaux et de district	185 517	195 490	381 007	51
Gestion du projet	217 538	99 372	316 910	31
Total des coûts de base	2 084 506	720 618	2 805 124	26
Provision pour aléas de construction	4 750	17800	22 550	79
Provision pour hausse des prix	157 256,00	15 070	172 326,00	9
Coût total du projet	2 246 512	753 488	3 000 000	25

Tableau 2.3: Sources de financement (Montants en dollars EU)

Sources de financement	Monnaie locale	Devises	Coût total	% Devises
FEM	2 250 000	750 000	3 000 000	25
Total	2 250 000	750 000	3 000 000	25

Tableau 2.4: Récapitulatif du coût du projet par catégorie de dépenses (Montants en dollars EU)

Catégories	(Millions de dollars EU)			% devises
	Monnaie locale	Devises	Total	
Coûts d'investissement				
1. Biens	39 788	159 152	198 940	80
2. Assistance technique	109 275	115 150	224 425	51
3. Renforcement des capacités	617 470	433 728	1 051 198	41
4. Divers	93 000	0	93 000	0
Coûts d'exploitation			0	
1Entretien et dépannage	329 313	0	329 313	0
2. Salaires et indemnités	910 305	0	910 305	0
Total des coûts de base			2 807 181	
1. Provision pour aléas de construction	4 510	18 040	22 550	80
2. Provision pour hausse des prix	155 006	15 263	170 269	9.0
Coût total du projet	2258667	741 333	3 000 000	25

Tableau 2.5: Calendrier des dépenses par composante (Montants en dollars EU)

Composantes	2011	2012	2013	2014	2015
Adaptation au changement climatique au niveau communautaire	357 651	585 524	590 624	474 268	254 973
Renforcement des capacités des organismes nationaux et de district	39 033	107 711	99 740	76 239	76 239
Gestion du projet	103 813	58 547	58 547	58 547	58 547
Total	500 496	751 782	748 911	609 053	389 758

2.5. Zone et population cibles du projet

2.5.1 Le NAPA a identifié six districts au Malawi, à savoir: Karonga, Salima, Nsanje, Chikhwawa, Dedza et Zomba, qui sont les plus vulnérables au changement climatique. Certes, le GoM envisage à terme de mettre en œuvre le projet CARLA dans l'ensemble des six districts, mais il a adopté une approche par étapes, en raison des difficultés financières. La première phase concernera trois districts dans lesquels l'approche CARLA sera expérimentée et affinée, avant d'être déployée dans les trois autres districts du NAPA, dans le cadre de la deuxième phase, après la mise à disposition de ressources supplémentaires. Le financement proposé du FEM sera destiné à la première phase qui couvrira 3 des 6 districts du NAPA, à savoir, les districts de Karonga, Dedza, et Chikhwawa.

2.5.2 Les districts sélectionnés ont fait face au changement de la configuration des pluies et à la hausse des températures qui ont écourté la saison de croissance. Les sécheresses et inondations fréquentes sapent les biens et le savoir, rendant ainsi les populations plus vulnérables encore aux catastrophes. De plus, la recrudescence de la malaria et du cholera suite au changement climatique, oblige les petits exploitants agricoles à passer plus de temps à s'occuper des maladies et moins de temps à travailler dans leurs champs. Les pluies sont unimodales et tombent entre novembre et mai, et la pluviométrie varie entre 600 mm dans la région du sud et 1800 mm dans la région montagneuse. La température moyenne annuelle est comprise entre 8°C dans la région montagneuse et plus de 32°C dans la vallée inférieure du Shire.

2.5.3 La population cible du projet CARLA se composera des mêmes petits exploitants agricoles pauvres ciblés par le SCPMP dans les 3 districts. Ils figurent parmi les petits exploitants agricoles du Malawi qui ont été exposés à la sécheresse et aux inondations accrues, ce qui a affecté considérablement leur sécurité alimentaire. De plus, ils n'ont pas pu s'adapter au changement climatique, faute de capacités nécessaires, notamment la connaissance, les compétences et les ressources financières. Certes, le SCPMP répond à leurs besoins en investissant dans la culture irriguée, mais il leur faut adopter une approche intégrée de l'adaptation au changement climatique pour assurer un impact et une viabilité accrus. En conséquence, environ 10.000 bénéficiaires de chacun des trois districts sélectionnés ont été ciblés, soit un total de 30.000 bénéficiaires directs. D'ici à la fin du projet, des mesures d'adaptation au changement climatique à base communautaire devraient être élaborées et expérimentées, ce qui se solderait par un accroissement de la productivité agricole et des revenus des bénéficiaires. Les femmes devraient représenter environ 60% des bénéficiaires.

2.5.4 Les meilleures pratiques des communautés modèles devraient également s'étendre aux autres communautés des districts, à travers la création de réseaux avec les organisations à assise communautaire locales, les organisations non gouvernementales et d'autres entreprises du secteur privé intéressées par cette question. Les 3 districts ont également été sélectionnés de manière stratégique afin de constituer le noyau de la diffusion de la technologie dans chaque région du pays. Les fonctionnaires des institutions clés bénéficieront du projet à l'échelle nationale et des districts.

2.6. *Processus participatif dans le cadre de l'identification, de la conception et de la mise en œuvre du projet*

2.6.1. ***Identification du projet:*** Le projet CARLA proposé a été développé sur la base des résultats du NAPA du Malawi. Le processus participatif du NAPA supposait une large consultation des différentes parties intéressées à travers le pays. Les détails y afférents figurent dans le document du NAPA (GoM 2006).

2.6.2 ***Conception du projet:*** Le processus de conception du projet CARLA, appuyé par le don du FEM destiné à la préparation des projets et les ressources FAD au titre du SCPMP, impliquait un vaste processus participatif. Ce processus comportait les principaux éléments ci-après : une enquête initiale auprès de 17 communautés; trois séries d'ateliers/consultations au niveau des districts, y compris des visites sur le terrain dans les communautés ciblées ; des entretiens/rencontres avec les témoins privilégiés au niveau national et des districts ; et deux ateliers nationaux à l'intention des parties prenantes.

2.6.3 ***Mise en œuvre du projet:*** Le projet CARLA envisagé est entièrement basé sur une approche participative. L'approche du Résultat 1 (niveau communautaire) est essentiellement participative, puisque toutes les activités sont basées sur l'initiative et l'appropriation communautaires. L'approche du Résultat 2 est également participative, puisqu'elle fait intervenir les groupes cibles dans la conception détaillée du programme de renforcement des capacités, tandis que l'approche globale prévue du développement des capacités est d'essence participative.

2.7. *Expérience du Groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception du projet*

2.7.1 Des leçons appropriées ont été tirées du portefeuille agricole actuel et antérieur de la Banque. Des rapports d'achèvement de projet ont été préparés pour tous les projets récemment achevés, à savoir : le projet de développement des petites exploitations de macadamia ; le projet d'amélioration des revenus en milieu rural (RIEP) ; le projet d'irrigation des petites exploitations agricoles (ShIP) ; le projet de promotion de l'horticulture et des cultures vivrières (HFCDP); le projet de production de la canne à sucre par les petits exploitants (SOSPP); et le projet de développement de la pêche artisanale dans le Lac Malawi (LMAFDP). La conception du présent projet a été guidée par les leçons tirées des projets susmentionnés et de ceux des autres partenaires au développement. Il s'agit, entre autres, des leçons suivantes : i) Lorsqu'un projet doit être mis en œuvre à l'aide des institutions existantes, il convient toujours de s'assurer que l'équipe d'exécution au sein de ces institutions est impliquée à plein temps dans les activités du projet, sinon des experts techniques devraient être recrutés pour renforcer l'équipe d'exécution;

(ii) il est nécessaire de bien sensibiliser les agriculteurs, notamment s'ils doivent offrir leurs terres pour les activités du projet ; et (iii) il est nécessaire d'achever les études de faisabilité et les conceptions de projet détaillées pendant la phase de préparation du projet, afin que les activités puissent être mises en œuvre. Ces leçons ont été prises en compte pour la conception du présent projet, dans le cadre des composantes relatives au renforcement des capacités, à la gestion et à la coordination du projet, à travers l'appui à la sensibilisation des agriculteurs, au renforcement du rôle de dirigeant et des capacités administratives et humaines intrinsèques. Par ailleurs, le projet a été conçu dans le cadre d'une étude réalisée grâce aux ressources du FEM et du projet de référence.

2.7.2 Le portefeuille actuel compte deux projets dans le secteur agricole dont les principales composantes englobent le développement de l'irrigation, en l'occurrence le SCPMP et le projet d'appui à l'infrastructure agricole (AISP). Le développement de ces infrastructures nécessite une protection contre les effets du changement climatique, pour assurer la viabilité de l'utilisation des structures et des retombées de la production agricole. Le projet AISP a été approuvé en septembre 2009 et 8% des décaissements ont été effectués, tandis que le projet SCPMP, approuvé en juin 2006 a bénéficié de 50% des décaissements. Le retard dans l'exécution du projet SCPMP est principalement imputable à l'insertion des détails du projet SCPMP pendant la phase de mise en œuvre, en raison de leur non disponibilité pendant la phase d'évaluation. Les détails du projet étant maintenant disponibles, sa mise en œuvre devrait s'accélérer. Le démarrage du projet AISP a été lent en raison du faible engagement du personnel du GoM au départ, mais il a pris de l'envol et il est actuellement jugé satisfaisant. Les notations actuelles de la supervision de la mise en œuvre des projets SCPMP et AISP, sont respectivement de 2,15IP et 2,71, tandis que les notations des objectifs de développement sont respectivement de 2 DO et 2,33. Aucun de ces projets n'est ni PP ni PPP.

2.7.3. Les leçons tirées de la revue de la performance du portefeuille pays pour 2010, soulignent également la nécessité: i) de renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau gouvernemental, afin d'améliorer l'aptitude à assurer dans les délais l'exécution et le suivi du portefeuille ainsi que l'établissement des rapports y afférents; (ii) d'intensifier la sélectivité et de se concentrer sur des interventions limitées, afin de maximiser l'impact du projet ; (iii) d'accentuer les efforts d'harmonisation avec les partenaires au développement en augmentant les opérations cofinancées ; (iv) de baser les projets sur des études de faisabilité approfondies et d'assurer la formation en matière de S&E et fiduciaire ; et (vi) de mettre en place des comités directeurs de projet efficaces et d'effectuer dans les délais les revues à mi-parcours. Ces leçons ont été prises en compte en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, les études détaillées et les consultations avec les bénéficiaires avant la conception du projet, ainsi que le suivi et la planification du projet en vue d'effectuer la revue à mi-parcours durant la phase d'exécution du projet CARLA.

2.8. Indicateurs de performance du projet

2.8.1 Les principaux indicateurs de performance du projet ont été définis dans le cadre logique axé sur les résultats du projet ; il s'agit notamment de: (i) l'augmentation de la productivité agricole ; (ii) l'amélioration du niveau des revenus ; (iii) l'amélioration du niveau de résilience climatique des pratiques agricoles et des ressources naturelles qui sous-tendent

l'agriculture et les conditions de vie dans les zones rurales ; et (iv) l'accroissement du nombre de communautés et des bénéficiaires qui mettent en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique dans les districts cibles. D'autres indicateurs englobent le nombre des personnels formés dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'élaboration des plans d'action, une meilleure coordination des activités des parties prenantes et le nombre de manifestations organisées telles que les ateliers/réunions/séminaires et les journées communautaires ou les journées CARLA, dans le cadre du renforcement des capacités, pendant la période du projet, ainsi que les documents produits sur le changement climatique, inspirés des expériences pratiques des communautés modèles, en vue d'une large diffusion des meilleures pratiques.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1. *Performance économique et financière*

3.1.1 Les principales retombées du projet CARLA seront d'ordre environnemental et social. Le projet devrait se solder par d'importants avantages en matière environnementale et socioéconomique, grâce à ses investissements dans les communautés modèles, visant à développer des mesures d'adaptation au changement climatique qui cadrent avec le mode de vie des communautés sélectionnées, à renforcer leurs capacités et à les sensibiliser. Ces avantages englobent l'accroissement de la productivité des terres en termes de rendement des cultures, et l'amélioration subséquente des revenus et de la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles. Cette évolution positive résultera de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, notamment celles qui sont mentionnées au paragraphe 1.2.1 ci-dessus, chaque mesure étant choisie par la communauté en fonction de ses besoins et de son environnement social, politique et économique.

3.2. *Impacts environnementaux et sociaux*

Environnement

3.2.1 Le projet CARLA vise à améliorer la résilience à l'actuelle variabilité climatique et au futur changement climatique en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies et des mesures d'adaptation qui amélioreront la production agricole et les conditions de vie en milieu rural. Par conséquent, le projet CARLA se concentrera sur les actions qui réduisent voire arrêtent la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles; il introduira de meilleures pratiques agricoles adaptées et réduira la pauvreté à travers l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. De telles mesures appuient et complètent les priorités de la politique environnementale et sociale du Malawi énoncées dans la politique nationale de l'environnement (GOM 2004). L'objectif global du projet vise à aider les communautés rurales à analyser leur vulnérabilité à la variabilité et au changement climatiques, puis à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action susceptibles de réduire cette vulnérabilité, à travers des activités et des mesures mises en œuvre à l'échelle communautaire.

3.2.2 Le projet CARLA appuiera certaines mesures visant à doter les communautés des moyens de s'adapter à la variabilité climatique et de trouver une solution au problème de la dégradation de l'environnement. Ces mesures engloberont la sensibilisation des communautés, le renforcement de leurs capacités, la recherche communautaire, l'élaboration et la mise en œuvre

de plans d'action communautaires contre le changement climatique, la diffusion des meilleures pratiques, l'élaboration et la distribution des directives sur le changement climatique (manuels), ainsi que la formation du personnel au niveau des districts et au plan national en vue d'une mise en œuvre durable des activités du projet. Le projet examinera également les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) propres aux sites, élaborés dans le cadre du projet SCPMP, afin de les intégrer dans les actions de lutte contre le changement climatique qui seront développées en vue d'assurer la sécurité à long terme de l'approvisionnement en eau des sites d'irrigation. Sur la base des facteurs susmentionnés et conformément à la politique environnementale de la BAD, le projet CARLA a été classé dans la catégorie 2, puisqu'il n'aurait pas un impact négatif majeur sur l'environnement. Il ne nécessitera donc pas une analyse complète de l'impact social et environnemental, mais uniquement un PGES. Dans ce cas, le PGES du projet SCPMP fournira des informations utiles sur les éventuels risques environnementaux et sociaux.

Impacts du changement climatique

3.2.3 Au cours des 30 dernières années, le Malawi a fait face à une multitude de risques climatiques, notamment des inondations, des pluies tardives, de brèves saisons des pluies et des périodes de sécheresse. Ces risques, importants et croissants, ont des conséquences sur le rendement des cultures, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau, la santé et l'énergie. En outre, l'agriculture étant une importante source de revenus pour la majeure partie des populations rurales (90%) tributaires de l'agriculture de subsistance alimentée par la pluie, les conditions de vie de celles-ci sont considérablement affectées. C'est dans ce contexte que le projet CARLA a été conçu comme projet d'adaptation au changement climatique. Aussi le projet CARLA vise-t-il le renforcement de la résilience à la variabilité climatique et au futur changement climatique, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et mesures d'adaptation qui amélioreront la production agricole et les conditions de vie en milieu rural. Le projet devrait donc renforcer la résilience à l'actuelle variabilité climatique et au futur changement climatique. Les résultats escomptés sont les suivants : (i) l'exécution par les communautés des stratégies et interventions intégrées d'adaptation au changement climatique qui améliorent la production agricole et les conditions de vie en milieu rural et (ii) le renforcement des capacités des organismes nationaux et de districts en vue d'appuyer l'adaptation au changement climatique à base communautaire.

Impacts sexospécifiques

3.2.4 Les femmes malawites représentent 52% de la population totale du pays, et elles vivent en majorité dans les zones rurales. Certes, les femmes représentent 70% de la main-d'œuvre agricole à temps plein, mais elles ont un accès limité aux services de vulgarisation agricole, à la formation et au crédit. Par ailleurs, elles ont souvent moins accès à l'assistance juridique et financière, et celles qui sont mariées sont souvent victimes de pratiques discriminatoires en matière d'héritage, la famille du défunt époux récupérant illégalement la majeure partie des biens. Selon le Bureau des statistiques nationales, environ 65% des femmes rurales malawites sont analphabètes. Toutefois, les femmes contribuent à la production des cultures de rente et des cultures vivrières et il n'y a aucune différence entre leurs activités et celles des hommes. Elles cultivent, sarclent, appliquent les engrais et les pesticides, récoltent, transforment les récoltes et

s'occupent du petit élevage. Elles sont les principales cultivatrices de légumes destinés à l'autoconsommation. Bien que la plupart des chefs de famille soient des hommes, 26% des ménages ruraux sont dirigés par des femmes qui prennent pratiquement toutes les décisions concernant leur foyer, tandis que dans les familles dirigées par des hommes, les femmes prennent des décisions de concert avec leurs époux. S'il est vrai qu'en moyenne, la décision de cultiver la plupart des produits est prise par les deux conjoints, les femmes tendent à prendre plus de décisions sur les cultures vivrières, tandis les hommes prennent davantage les décisions relatives aux cultures de rente.

3.2.5. Le Malawi a réalisé des progrès en matière de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, à travers divers mécanismes politiques et institutionnels. De plus, le MoAFS a créé un point focal genre (PFG) dans ses services pour donner des conseils et apporter son appui sur les questions de genre et de VIH/SIDA. Le projet CARLA s'appuiera sur ce point focal pour garantir la pleine participation des femmes à tous les projets et activités. En outre, le matériel et les manuels de formation auront un contenu spécifique relatif aux questions de femmes face à l'adaptation au changement climatique. Le budget de CARLA prévoit le recrutement d'un consultant en matière de genre. Cette disposition est conforme au projet SCPMP initial qui met l'accent sur l'intégration des questions de genre et qui visera particulièrement les ménages dirigés par des femmes pour améliorer leurs conditions de vie à travers les membres des organisations paysannes.

Impacts sociaux

3.2.6 L'impact social de ce projet devrait être positif. Les communautés participantes accroîtront de manière significative la résilience climatique de leurs pratiques agricoles ainsi que de leurs ressources naturelles qui soutiennent leur production agricole et les conditions de vie dans les zones rurales. Aussi la productivité agricole et les revenus des participants bénéficiaires devraient-ils s'accroître de 20% au fil du temps grâce à l'introduction de pratiques plus adaptées. Le projet apportera des revenus et de meilleures conditions de vie à une très grande diversité de protagonistes, notamment les personnes démunies, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et celles vivant avec le VIH/SIDA ainsi que d'autres groupes vulnérables des communautés cibles. Certes, les impacts du changement climatique pourraient obliger des individus ou des communautés à aller s'installer dans des zones moins affectées, mais le projet CARLA permettra de réduire ces impacts négatifs, et partant les pressions sociales qui pourraient encourager les réinstallations. Le projet n'inclut pas les réinstallations temporaires.

IV. MISE EN OEUVRE

4.1. Dispositions relatives à la mise en œuvre

4.1.1 Institutionnelles: L'organe d'exécution du projet CARLA sera le Ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique (MoIWD), et le projet sera exécuté dans le cadre du SCPMP qui est mis en œuvre au sein des structures du MoIWD, à travers la Direction de l'Irrigation (DoI). Ces dispositions se justifient par le fait que les ressources financières nécessaires pour le projet CARLA s'ajouteront aux ressources du SCPMP. La DoI supervisera la mise en œuvre du projet, assurera le suivi de son évolution, coordonnera et justifiera l'utilisation

des fonds du projet. Cependant, la coordination et le suivi quotidiens des activités du projet sont assurés par une équipe technique constituée d'un coordonnateur de projet, d'un comptable, d'un responsable du suivi-évaluation, d'un ingénieur en irrigation, d'un responsables des acquisitions, d'un responsable administratif et d'un personnel d'appui, tous recrutés par voie de concours et rémunérés avec les ressources du don. Cependant, étant donné que la cellule de coordination du projet (CCP) SCPMP manque d'expertise en matière de changement climatique, la DoI recrutera un conseiller technique en matière de changement climatique, qui sera basé au siège, 3 chargés de l'élaboration du projet CARLA qui seront installés dans les villages communautaires du projet CARLA pour coordonner les activités spécifiques du projet avec le personnel du district et 3 techniciens chargés de l'adaptation. Afin de garantir la bonne marche des activités du projet à l'expiration du contrat de la CCP du SCPMP en décembre 2012, la direction des affaires environnementales (DAE) affectera du personnel à la cellule d'exécution du projet (CEP) SCPMP, qui sera rémunéré par les fonds de contrepartie. Etant donné que le GoM a annoncé la suppression d'ici à décembre 2011 de toutes les CEP dont le personnel a été recruté de l'extérieur, avec un délai de grâce allant jusqu'en juin 2012 pour les contrats en cours, une cellule interne de coordination de projet constituée du personnel du MoIWD et de la DEA sera créée pour superviser les activités du projet au-delà de juin 2012.

4.1.2 **Décaissements:** Le déblocage des ressources financières destinées au projet CARLA se fera selon les directives de la BAD. Des comptes bancaires distincts seront ouverts pour les dépenses du FEM et de la BAD au titre du SCPMP. Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et des conditions générales applicables aux accords de prêt, de garanties et de don. Les versements dans les comptes spéciaux se feront sous forme de fonds renouvelables et sur la base d'un programme de travail annuel préalablement approuvé par la Banque pour le premier décaissement et pour les reconstitutions ultérieures qui devront couvrir au plus six mois de dépenses sur la base de la règle de justification qui exige de justifier au moins 50% de l'avance la plus récente et 100% des avances initiales. Le règlement des dépenses relatives à la rémunération des consultants et aux achats de biens se fera par paiement direct.

Tableau 4.1 Modes d'acquisition des biens et services (en dollars EU):
PROJET CARLA: RESUME DES MECANISMES D'ACQUISITION (\$ EU)

Mécanismes d'acquisition par catégorie de projet	Modes d'acquisition			
	AON	Pré-sélection	Autres	Total
1. Biens				
Matériel de bureau	47.500			47.500
Véhicules	120.000			120.000
Sous-Total	176.500			176.500
2. Services de consultants				
Assistance technique (Métiers agricoles, genre & M & E)		235.000		235.000
Ateliers & formation (Renforcement des capacités)			1.106.577	1.106.577
Sous-total				

3. Frais de fonctionnement				
Salaires et indemnités du personnel			978.803	978.803
Equipements O & M			354.120	354.120
Divers			149.000	149.000
Total	176.500	235.000	2.588.500	3.000.000
Note: Les autres peuvent être LIC, achetés sur le marché local ou international				

4.1.3 **Acquisitions:** Toute acquisition de biens, de travaux ou de services de consultants sur financement du FEM doit se conformer aux *règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et des travaux* ou, le cas échéant, aux *règles et procédures régissant le recrutement de consultants*, et sur la base des documents d'appel d'offres standard de la Banque. L'équipe dirigeante du SCPMP est chargée de l'acquisition des biens, du recrutement des consultants, de la formation et des diverses rubriques ci-dessous détaillées. Le tableau 4.1 ci-dessous présente un résumé des mécanismes d'acquisition.

4.1.4 **Dispositions particulières:** Les principaux modes d'acquisition sont les achats, la présélection, et les contrats directs, tel qu'indiqué au tableau 4.1 ci-dessous. Les contrôles a posteriori seront effectués tel qu'indiqué au paragraphe 4.1.12 ci-dessous.

4.1.5 **Biens:** Les contrats relatifs à l'acquisition des biens, à savoir 3 véhicules, 3 motocyclettes et le matériel de bureau composé d'ordinateurs et de mobilier de bureau d'une valeur totale de 176.500 dollars EU, seront attribués suivant la procédure d'appel d'offres national. Les autres biens divers tels que le matériel d'exploitation et de maintenance coûteront **100 000 dollars EU** et les biens acquis à travers d'autres procédures décrites dans le paragraphe consacré aux divers ci-dessous ne devront pas coûter plus de **500.000 dollars EU** dans l'ensemble. Il en sera ainsi à cause de la nature et du type de matériel, et du fait de sa disponibilité dans les petits commerces locaux.

4.1.6 **Services-conseil:** Les services d'experts pour les études et l'assistance technique seront assurés par des consultants individuels choisis après présélection suivant la procédure de la Banque relative à la sélection de consultants individuels. La méthode d'évaluation sera la méthode QCBS pour les contrats d'au moins 65.000 dollars EU, et la méthode du moins disant pour les contrats de moins de 65.000 dollars EU. Quant aux contrats dont les montants sont évalués à moins de 200 000 UC pour les entreprises et à 50.000 UC pour les particuliers, l'emprunteur peut limiter la publication des appels d'offres aux journaux nationaux ou régionaux. Toutefois, tous les consultants éligibles désireux de fournir les services requis, peuvent manifester leur désir d'être présélectionnés.

4.1.7 **Formation:** La formation des communautés cibles et du personnel de l'Etat, ainsi que les ateliers, évalués à 1.106.577 dollars EU, seront confiés aux institutions spécialisées, aux formateurs individuels, ou aux ONG, locaux ou nationaux agréés par la Banque.

4.1.8 **Divers:** L'acquisition de produits divers tels que le carburant et le matériel de formation, estimés à 100 000 dollars EU, sera assurée par l'équipe dirigeante du projet à travers des achats directs (demande de prix), sur la base des procédures publiques, étant donné que les montants sont faibles et ces procédures sont adaptées pour ce type de produits.

4.1.9 **Avis général de passation des marchés:** Etant donné que le projet fait partie du SCPMP dont l'avis a déjà été publié, il ne sera plus nécessaire d'en publier un autre spécialement pour le projet CARLA. Cela signifie que pour tous les Avis spécifiques de passation des marchés du projet CARLA, il faudra se référer à l'avis général de passation des marchés du SCPMP.

4.1.10 **Procédures d'examen:** Les documents suivants doivent être examinés et approuvés par la Banque avant leur publication: l'avis d'appel d'offres spécial; les dossiers d'appel d'offres ou les soumissions des consultants; les rapports d'évaluation des soumissions, y compris les recommandations pour l'attribution de contrats pour le matériel ou les rapports d'évaluation des offres des consultants; les projets de contrats (matériels) lorsque ceux-ci ont été modifiés et sont différents des projets inclus dans les dossiers d'appel d'offres; les rapports d'évaluation des offres financières des consultants, y compris les recommandations d'attribution de contrat, les procès-verbaux des négociations, et les documents du contrat dûment paraphés.

4.1.11 **Examen a posteriori:** Les contrats pour les biens évalués à 100.000 UC au maximum doivent être approuvés par l'organe d'exécution et ils seront examinés a posteriori par la Banque. Les documents d'acquisition, notamment les demandes de cotation des prix, les bulletins d'évaluation et les attributions de contrat sont conservés par l'organe d'exécution pour les contrôles périodiques effectués par les missions de supervision de la Banque. Les audits a posteriori des acquisitions, destinés à contrôler l'exactitude des procédures de passation des marchés, seront effectués lors de la première mission de supervision qui interviendra lorsque les activités d'acquisition seront terminées. Cependant, la Banque décidera de la nécessité de modifier ou d'améliorer les mécanismes d'acquisition. Les informations relatives aux processus d'acquisition seront collectées trimestriellement par l'organe d'exécution, puis incluses en détail dans le Rapport d'étape trimestriel du projet qui sera soumis à la Banque.

4.1.12 **Organe d'exécution:** L'organe d'exécution du projet sera le Ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique (MoIWD) à travers la Direction de l'irrigation (DoI), étant donné que le présent projet fait partie du SCPMP. Mais compte tenu de ses capacités limitées en matière d'exécution des projets, la DoI a été renforcée en vue d'une exécution efficace des projets, à travers le recrutement d'une équipe technique conduite par un coordonnateur de projet, afin de superviser la coordination et la gestion quotidiennes des activités du projet sous la supervision générale du Directeur de l'Irrigation. Sur le terrain, le projet est exécuté à travers les structures implantées dans les districts, conformément aux exigences du processus de décentralisation établi. Par conséquent, l'équipe dirigeante du SCPMP sera chargée de l'acquisition des biens, des services de consultation et de formation. Etant donné que la DoI n'a pas d'expertise en matière de changement climatique, elle fera recours à l'assistance technique pour soutenir les activités du projet CARLA, et la DAE affectera le personnel au projet. La DAE devrait prendre le relais après la clôture du SCPMP;

4.1.13. **Plan d'acquisition:** La Banque examinera les mécanismes d'acquisition proposés par l'Emprunteur dans le plan d'acquisition pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles de l'institution. Le plan d'acquisition couvrira une période initiale d'au moins 18 mois. L'emprunteur mettra à jour le plan d'acquisition chaque année ou autant que de besoin, en couvrant toujours la période suivante de 12 mois d'exécution du projet.

4.1.14 **Gestion financière:** Etant donné qu'il fait partie du SCPMP, le projet CARLA se servira du Manuel de gestion comptable et financière et du Système informatisé de gestion financière et comptable utilisés par le SCPMP. Les comptes du projet CARLA seront soumis aux contrôles habituels de l'administration publique et de la Banque. Des audits annuels des comptes financiers et des audits biannuels des acquisitions seront réalisés afin de faciliter la préparation du bilan et de garantir une bonne exécution des acquisitions. Les rapports d'audit seront transmis à la Banque au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire vérifié.

4.2. Suivi

4.2.1 Le calendrier du projet CARLA ci-dessous offre une base de suivi et d'évaluation. Le SCPMP sera chargé du suivi quotidien du projet. Les communautés bénéficiaires participeront activement au suivi et à l'évaluation des diverses activités dans lesquelles elles sont impliquées, sous la coordination du responsable chargé du développement du projet CARLA et du chargé des questions environnementales à l'échelle du district (EDO). Un spécialiste en S&E sera recruté pour 20 mois afin d'assurer le suivi de l'évolution du projet à tous les niveaux, à savoir, les données de base, les rapports d'activités trimestriels et semestriels, les évaluations semestrielles et de fin d'exercice. Le spécialiste en S&E travaillera avec le personnel existant aux niveaux national et du district pour concevoir des modèles et des systèmes d'établissement de rapports afin de garantir un suivi soutenu des activités au-delà du cycle de vie du projet. Le tableau ci-dessous récapitule les principales activités qui seront suivies.

No.	Type d'activité de suivi et évaluation	Calendrier
1	Revue du cadre des résultats lors de l'atelier de lancement. Modèles des rapports de résultats finalisés après l'atelier.	2 premiers mois
2	Enquête initiale participative	Durant la 1 ^{ère} année
3	Amélioration du cadre de mesure de la performance du projet CARLA et du plan de S&E	Durant la 1 ^{ère} année
4	Suivi et rapport semestriels du projet.	2 fois par an
5	Ateliers nationaux/de districts	Annuellement
6	Revue annuelle et rapport RPI pour le FEM	Annuellement
7	Atelier des protagonistes pour examiner les leçons de la phase 1	3 ^{ème} année
8	Synthèse et rapport à mi-parcours des leçons pour la BAD et le FEM	3 ^{ème} année
9	Etude de l'impact sur la communauté participante	Début 5 ^{ème} année
10	Fin de l'évaluation du projet	A la fin du projet
11	Rapports financiers trimestriels	Tous les 3 mois
12	Audit	Annuellement

4.3. Gouvernance

4.3.1 Etant donné que plusieurs organisations gouvernementales, privées et non gouvernementales sont impliquées dans les activités d'adaptation au changement climatique, le projet sera géré par un comité directeur (CDP) qui assurera la gestion et la supervision générale de son exécution. Le CDP du SCPMP s'occupera également du projet CARLA et sera composé des ministères clés, à savoir le Ministère des Ressources naturelles, de l'Energie et de l'Environnement, le Ministère de l'Irrigation et du Développement hydraulique, le ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, le ministère des Collectivités locales et du Développement rural, et les autres ministères compétents en matière d'adaptation au changement climatique. Le CDP peut coopter d'autres membres du secteur privé et des ONG travaillant dans

les domaines liés au changement climatique, en fonction des besoins spécifiques. La grande diversité des membres du CDP, et le caractère transparent de l'exécution du projet, offrent des garanties contre une mauvaise utilisation des ressources allouées au projet. En ce qui concerne particulièrement la gestion financière, le bureau du projet fonctionne suivant les meilleures pratiques locales et sous le contrôle du responsable financier de la DoI. Par ailleurs, des audits externes indépendants seront effectués chaque année.

4.4. Durabilité

4.4.1 Le projet CARLA a été conçu pour assurer la durabilité de ses avantages à travers un certain nombre de mécanismes, à savoir: (i) la participation d'un grand nombre de protagonistes/bénéficiaires à tous les niveaux, de la conception à la mise en œuvre, et l'organisation ultérieure d'ateliers de sensibilisation et d'information à l'intention des parties prenantes parmi une diversité de groupes impliqués, ce qui constituera une base très solide pour la durabilité du projet; (ii) l'accent mis sur la nécessité de renforcer les capacités des protagonistes à tous les niveaux – communautaire, de districts et national, afin qu'au terme du projet, toutes les parties prenantes aient acquis des connaissances et des aptitudes suffisantes pour soutenir et exploiter les résultats du projet; (iii) au niveau communautaire, travailler avec et à travers les structures dirigeantes communautaires en place (chefs de groupements villageois, comités de développement des villages, comités villageois de gestion des ressources naturelles, etc.), au niveau des districts et à l'échelle nationale, s'appuyer sur les structures étatiques existantes et les structures de base du projet; (iv) les CDO travailleront en étroite collaboration avec les agents de vulgarisation locaux au niveau communautaire, sous la supervision de la DoI et en collaboration avec les EDO pour assurer la continuité des activités après la clôture du projet initial (SCPMP); (v) le projet CARLA contribuera au processus de planification du développement des districts. En contribuant au renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique à l'échelle des districts, le projet CARLA permettra d'intégrer ces questions dans le processus de planification du développement.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Le projet est confronté à six risques majeurs, à savoir (i) les mesures d'adaptation à la variabilité des précipitations, des inondations et des périodes de sécheresse sont inefficaces au niveau des communautés, ce qui ne permet pas une amélioration réelle de la production agricole; (ii) les actions d'adaptation communautaires ne permettent pas d'améliorer réellement la production agricole; (iii) les protagonistes des communautés modèles ne peuvent pas participer au processus de planification à cause de leur incapacité à effectuer la collecte des données sur l'évaluation de la vulnérabilité et le recensement des bénéficiaires; (iv) les bénéficiaires n'ont pas le temps et ne trouvent aucun intérêt à réexaminer leurs efforts d'adaptation et à mettre en œuvre les actions nécessaires; (v) les districts sont incapables de s'acquitter de leurs contributions en nature ; et (vi) le transfert de la gestion du projet, de la Cellule de coordination dont le personnel a été recruté à l'extérieur, à une cellule constituée par le GoM, pourrait compromettre les activités.

4.5.2 Les mesures d'atténuation de ces risques comprennent: (i) la sélection des communautés sur la base de sites présentant plusieurs problèmes de changement climatique qui peuvent être résolus à ce niveau; (ii) la mise en œuvre immédiate d'actions dès le démarrage du projet pour

tester la validité de l'approche communautaire et procéder aux améliorations qui s'imposent; (iii) les structures dirigeantes des communautés et les bénéficiaires seront identifiés, sensibilisés et totalement impliqués dans le processus de planification dès la phase de démarrage du projet; (iv) les informations découlant de l'évaluation de la vulnérabilité orienteront le plan d'action et la mise en œuvre, et permettront de s'assurer que les mesures proposées sont applicables et concordent avec les moyens de mise en œuvre; (v) les CDO du projet CARLA collaboreront avec les EDO; et les profils de postes des EDO seront révisés, pour inclure une formation en rédaction des rapports et assurer le suivi continu; (vi) le personnel provenant du MoIWD et de la DAE entrera pleinement en fonction avant l'expiration du contrat de la CCP du SCPMP afin de bien s'imprégner de la gestion du projet, ainsi que des règles et procédures de la Banque. De plus, ce personnel suivra une formation sur les questions fiduciaires.

4.6. Renforcement des connaissances

4.6.1. Le projet CARLA est conçu comme un projet d'apprentissage dans la mesure où l'adaptation au changement climatique est dans sa phase initiale de développement. Les mesures d'adaptation pilotes en cours d'expérimentation dans le présent projet permettront aux communautés concernées d'acquérir de l'expérience, de tirer des leçons, et d'adopter les meilleures pratiques à transmettre aux autres communautés. Les communautés modèles (communautés CARLA) constitueront le principal mécanisme de consolidation des connaissances du projet. Les phases d'implication, d'évaluation, de planification, et d'action dans chaque offrent à chaque communauté l'opportunité d'acquérir de l'expérience et des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique au Malawi.

4.6.2 De manière plus générale, étant donné que le projet CARLA expérimente de nouvelles approches intégrées d'adaptation au changement climatique, il s'appuie sur une approche interactive impliquant la planification et l'exécution flexibles du travail. Cela exige beaucoup de suivi, l'identification des leçons apprises, et l'amélioration des programmes à travers l'application de ces leçons. Ce plan s'inspire du suivi extensif et des leçons qui devraient être tirées du projet ; à cet effet, les activités de S&E vont au-delà du S&E normal des projets, et elles englobent l'étude de l'impact et des approches à utiliser pour leur reproduction dans d'autres communautés. Le projet CARLA fournira également les connaissances qui seront exploitées par le SCPMP dans le cadre de ses activités d'adaptation au changement climatique, et les personnels du MoIWD, de la DAE et du MoAFS acquerront des connaissances qu'ils mettront en œuvre dans leurs domaines de compétence respectifs.

V. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE

5.1. Instrument juridique

5.1.1 Le projet CARLA, exécuté grâce à un financement de don du FEM, sera supervisé et suivi par la BAD en tant qu'organe d'exécution du FEM. Ainsi, le cadre juridique du projet CARLA sera régi par un Protocole d'accord signé entre la Banque et le GoM, sur la base des conditions habituelles.

5.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque

5.2.1 Conditions préalables au premier décaissement du don

L'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement du montant du don au profit du bénéficiaire est conditionnée par l'entrée en vigueur du Protocole et le respect des conditions suivantes par le bénéficiaire:

- (i) L'ouverture de 2 comptes spéciaux par le projet (pour les paiements en devises et en monnaie locale) au nom du bénéficiaire, dans une banque agréée par le Fonds pour recevoir les ressources du don, et la confirmation par la banque dépositaire de ces comptes spéciaux, dans une forme acceptable par le Fonds, que les fonds déposés dans les comptes spéciaux seront mis à part en tant dépôts spéciaux et utilisés pour servir le but spécifique pour lequel le don a été octroyé.
- (ii) Le plan de travail et le budget annuels ont été soumis et ils sont jugés satisfaisants par le Fonds et le FEM.

5.2.2 Engagements

Le bénéficiaire s'assure que:

- i) La CCP tient un ensemble de comptabilités distinctes et indépendantes pour l'enregistrement de toutes les transactions financées par le don du FEM. Le plan comptable, les politiques financières et les procédures comptables, seront harmonisés avec ceux qui ont déjà été approuvés par le bénéficiaire et le Fonds dans le cadre du SCPMP
- (ii) Une revue à mi-parcours sera effectuée au cours du quatrième trimestre de la 2^e année du projet, et un rapport sera transmis au Fonds et au FEM au plus tard au premier trimestre de la 3^e année du projet. Les recommandations adoptées seront appliquées à partir du deuxième trimestre de la 3^e année du projet.

5.3. Conformité aux politiques de la Banque

Le présent projet obéit à toutes les politiques en vigueur à la Banque.

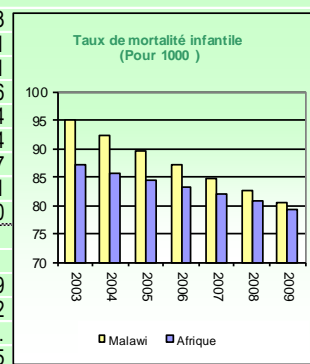
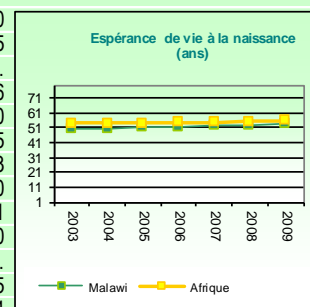
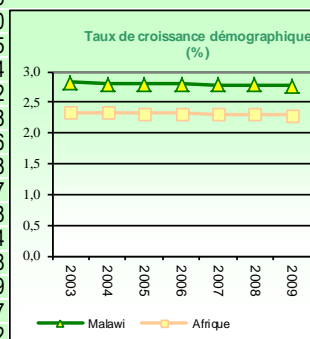
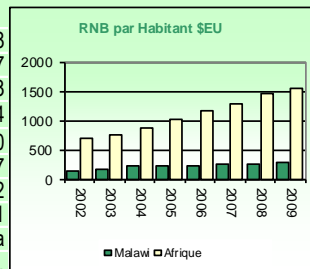
VI. RECOMMANDATION

La direction recommande aux Conseils d'administration d'approuver, selon la procédure de non-objection, le projet de don supplémentaire du FEM de 3 millions de dollars EU en faveur du Gouvernement du Malawi pour les fins et dans les conditions définies dans le présent rapport.

Malawi

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Malawi	Pays en Afrique Dévelop- pement	Pays Déve- loppés
Indicateurs de Base				
Superficie ('000 Km ²)		118	30 323	80 976
Population totale (millions)	2010	15,7	1 031	5 659
Population urbaine (% of Total)	2010	19,8	39,9	45,1
Densité de la population (au Km ²)	2010	132,4	34,0	69,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	280	1 525	2 968
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	41,5	40,1	61,8
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2010	49,7	41,0	49,1
Valeur de l'Indice sexospécifique de développ. hum.	2007	0,490	0,433	0,694
Indice de développement humain (rang sur 169 pa)	2010	153	n.a	n.a
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005-08	...	42,3	25,2
Indicateurs Démographiques				
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	2,8	2,3	1,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2010	5,4	3,4	2,4
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	45,9	40,3	29,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	3,5	3,8	6,0
Taux de dépendance (%)	2010	96,2	77,6	55,4
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2010	98,9	99,5	93,5
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	22,5	24,4	49,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2010	54,6	56,0	67,1
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2010	55,4	57,1	69,1
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	39,2	34,2	21,4
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	11,4	12,6	8,2
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	78,4	78,6	46,9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2010	110,8	127,2	66,5
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	5,4	4,4	2,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	510,0	530,2	290,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	41,7	...	61,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition				
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2008	2,0	58,3	109,5
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2008	26,2	113,3	204,0
Naissances assistées par un personnel de santé q	2006	53,6	50,2	64,1
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	80,0	64,5	84,3
Accès aux services de santé (% de la population)	2005-08	...	65,4	80,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	56,0	41,0	53,6
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI	2007	11,9	4,9	0,9
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	304,0	294,9	161,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	95,0	79,9	81,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	92,0	71,1	80,7
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	15,5	30,9	22,4
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 172	2 465	2 675
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	9,7	5,7	2,9
Indicateurs d'Education				
Taux brut de scolarisation au (%)				
Primaire - Total	2009	119,3	102,7	107,2
Primaire - Filles	2009	121,1	99,0	109,2
Secondaire - Total	2009	29,5	37,8	62,9
Secondaire - Filles	2009	27,6	33,8	61,3
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot	2005-09	...	47,0	60,5
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2008	72,8	64,8	80,3
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	80,2	74,0	86,0
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	65,8	55,9	74,8
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005-08	...	4,6	3,8
Indicateurs d'Environnement				
Terres arables en % de la superficie totale	2008	37,2	7,8	10,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005-09	...	0,7	0,4
Taux annuel de reboisement (%)	2005-09	...	10,9	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,1	1,1	2,9



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2011

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Tableau du portefeuille actif de la BAD au Malawi à décembre 2010

Secteur/Projet	Date d'approbation	Prêt/Montant (Millions d'UC)	Montant décaissé (Millions d'UC)	Pourcentage décaissé
Agriculture				
Production et commercialisation des cultures des petits exploitants	07/07/2006	Prêt: 0 Don :15 Total: 15	7,3	49
Appui à l'infrastructure agricole (AISP)	09/09/2009	Prêt: 0 Don: 15 Total: 15	1,2	8
Appui à l'enseignement secondaire (V)	Juin 2006	Prêt: 0 Don: 15 Total: 15	5,7	38
Appui à l'enseignement secondaire (IV)	21/11/2001	15	14,2	95
Appui au programme global du secteur de santé	24/11/2005	Prêt: 0 Don:15 Total: 15	7,6	51
Développement économique local	24/09/2008	Prêt: 14 Don: 0 Total: 14	0,29	2
Eau & Assainissement				
Programme national d'aménagement hydraulique	02/07/2008	Prêt: 15,20 Don : 10,70 Total: 25,90	2,5	9,8
Secteur des transports				
Réhabilitation des routes principales	22/05/2009	24,1	0	0
Multinational: Corridor routier de Nacala	24/06/09	14,3	0	0
Multisecteur				
PRSG I	07/04/2010	11,5	0	0

Annexe III

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES CHOISIS DU MALAWI

Indicateurs	Unités	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Comptes nationaux								
INB aux prix courants	Millions de \$ EU	1.749	2.822	2.865	3.156	3.547	4.107	...
INB par habitant	\$ EU	150	220	220	230	250	290	
PIB aux prix courants	Millions de \$ EU	1743,5	2625,1	2755	3163,7	3585,9	4272,6	3333,1
PIB aux prix constants de 2000	Millions de \$ EU	1743,5	1894,1	1956	2088	2267,6	2489,8	2664,9
Taux de croissance du PIB réel	%	0,8	5,4	3,3	6,8	8,6	9,8	7
Taux de croissance du PIB réel par habitant	%	-2,4	2,6	0,5	3,8	5,7	6,8	4,1
Investissement intérieur brut	% du PIB	13,6	18,2	22,7	21,8	25,3	24	20,9
Investissements publics	% du PIB	10	9,1	7,2	7,7	14,3	8,5	8
Investissements privés	% du PIB	3,5	9,1	15,5	14,2	11,1	15,5	12,9
Epargne national brut	% du PIB	8,3	10,9	10,9	14,7	23,7	16,3	14,7
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	29,6	11,4	15,5	13,9	7,9	8,7	8,5
Taux de change (Moyenne annuelle)	Monnaie locale/\$ EU	59,5	108,9	118,4	136	140	140,5	141,7
Croissance monétaire (M2)	%	45,5	29,7	16,2	16,4	36,6	62,6	23,8
Monnaie & Quasi-Monnaie en tant que % du PIB	%	17,8	16,6	16,6	14,6	17,1	23,3	36,6
Finances publiques								
Total Recettes et dons	% du PIB	24,1	34,7	37,5	31,2	31,7	30,1	29,8
Total Dépenses & Prêts nets	% du PIB	29,7	42,5	42,9	31,2	33	32,8	35,2
Déficit/Excédent globaux	% du PIB	-5,6	-7,8	-5,4	0	-1,3	-2,7	-5,4
Secteur extérieur								
Croissance du volume des exportations (Biens)	%	-6,6	1,8	0,6	3,7	19,4	-7,5	26,3
Croissance du volume des importations (Biens)	%	-21,3	13,9	21,7	1,6	-5	-1,1	5,5
Croissance des termes de l'échange	%	-9,5	8,7	-0,7	-2,5	-3	21,7	-13,8
Balance des opérations courantes	Millions de \$ EU	-91,5	-455,9	-664,4	-203	-91,2	-289,3	-269,6
Balance des opérations courantes	% du PIB	-5,3	-17,4	-24,1	-6,4	-2,5	-6,8	-8,1
Réserves extérieures	Mois d'importations	3,4	1	1,1	0,8	1,1	1	0,8
Flux d'endettement & financiers								
Service de la dette	% des exportations	19,9	19	18,5	14,3	2	1,3	2
Dette extérieure	% du PIB	153,4	112,6	107,8	14,3	14,4	16	26,1
Total Flux financier net	Millions de \$ EU	431,1	509,2	572,1	706,3	724,3	923,6	
Aide publique nette au développement	Millions de \$ EU	446,2	503,5	573,3	698,2	742,1	912,7	
Investissements directs étrangers nets	Millions de \$ EU	39,6	107,7	52,3	72,2	92,1	170	60,4

Source: Département de la Statistique de la BAD: Décembre 2010

Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du Malawi

1. La Banque africaine de développement appuie actuellement deux projets en cours dans le secteur agricole, pour un montant total de 30 millions d'UC, complétant ainsi en partie, le travail d'autres donateurs majeurs intervenant dans ce secteur. Les donateurs constituent un groupe de coordination appelé Groupe de coordination de l'appui des donateurs au développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (DCGAFS). Ce groupe comprend la BAD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la FAO, le FIDA, l'ACDI, le DfID, l'Allemagne, la JICA, la Norvège, et l'USAID. Etant donné le rôle prééminent de l'agriculture pour la majorité de la population, les interventions dans ce secteur resteront une priorité dans le cadre de la stratégie de croissance et de développement du Malawi (MGDS).

2. L'Union européenne est le principal donateur du secteur de l'agriculture et du développement rural, et l'approche globale du secteur agricole (ASWAp) offre un cadre nominal pour les interventions des donateurs du secteur agricole. Cependant, la plupart des donateurs ne soutiennent pas entièrement l'ASWAp, principalement en raison du fait que les structures requises pour la collecte et l'affectation des fonds fournis par les donateurs ne sont pas encore bien développées au sein des institutions appropriées. De plus, les donateurs participants doivent encore adopter formellement et ratifier le Protocole d'entente et le code de conduite devant régir l'ASWAp.

3. Les principaux projets en cours sont notamment :

- i) PNUD – Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique dans le bassin de la rivière Shire. Ce projet, qui est actuellement dans sa phase de préparation, est axé sur la gestion durable des terres et l'adaptation aux effets du changement climatique, à travers le renforcement des capacités d'adaptation des populations dans le bassin de la rivière Shire, en vue de juguler la dégradation des terres et de faire face aux futurs défis du changement climatique.
- ii) FIDA - Programme de mise en valeur des plaines alluviales en faveur des petits exploitants (SFPDP)
- iii) JICA – Projet de construction et de rénovation du système d'irrigation de la vallée de Bwanje, et Renforcement des capacités des petits exploitants agricoles en matière de développement des aménagements hydro-agricoles ;
- iv) BADEA – Projet de développement de l'irrigation dans les petites exploitations agricoles;
- v) USAID – Appui à l'Association nationale des petits exploitants agricoles du Malawi (NASFAM), Appui aux initiatives liées au secteur agricole, Projet de développement de la filière manioc (SARRNET), Renforcement du secteur de la

micro-finance, Micro-finance commerciale en faveur des couches sociales défavorisées du Malawi (Opportunity International);

- vi) Banque mondiale/FIDA – Projet de développement de l’irrigation, des moyens de subsistance et de l’agriculture en milieu rural;
- vii) Programme d’appui aux travaux publics de l’Union européenne ; et
- viii) Banque africaine de développement – (i) Projet de développement et de commercialisation de la production végétale des petites exploitations (SCPMP); et (ii) Projet d’appui au développement des infrastructures agricoles.

4. De manière générale, ces interventions visent à s’attaquer aux questions liées à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, par l’autonomisation des communautés rurales, la participation de la communauté au développement de l’irrigation, la gestion des ressources naturelles, la diversification des sources de revenus, l’amélioration de l’accès des ménages à l’eau potable, le développement des infrastructures en milieu rural, la production animale et l’amélioration des pratiques culturelles.

Carte de la zone du projet

